Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260309-DCM2026_2_8-DE

VILLE DE PLEUVEN

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir CARIOU Philippe à LAGADIC Christophe

EXCUSEE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 03 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 04 MARS 2026

DCM N°2026-2-8
Objet : Acquisition des cellules de la future Maison Médicale : détermination du prix définitif

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n°2023-3-2 du 26 juin 2023, le Conseil Municipal a validé la proposition d'acquisition de 4 cellules médicales d'une surface de 184.64 m² pour un montant total de 600 000 € TTC.

Considérant la délibération du Conseil d'Administration de « Bretagne Ouest Accession » qui fixe le prix de vente du local destiné à accueillir la future maison médicale à 479 024 € HT soit 574 829 € TTC.

Considérant l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale en date du 3 février 2026,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- ***Valide l'acquisition de 4 cellules médicales pour un montant de 479 024 € HT soit 574 829 € TTC (hors frais annexes),***

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la question.***

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

MAIRIE DE PLEUVEN FINISTÈRE